



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} octobre 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante CHRISTINE BEAUDETTE.

La directrice du Service de la trésorerie et trésorière, à titre de directrice générale par intérim, et la greffière sont présentes.

La mairesse Marlene Cordato a motivé son absence.

Madame la mairesse suppléante invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Louise Dejean, décédée le 12 septembre à l'âge de 59 ans;
- madame Ioana Feraru née Totoianu, décédée le 18 septembre à l'âge de 86 ans;
- madame Adrienne Landry née Marier, décédée le 25 septembre à l'âge de 77 ans;
- monsieur Paul Kemp, beau-père de la mairesse Marlene Cordato, décédé le 29 septembre à l'âge de 87 ans.

RÉSOLUTION 2019-10-516
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour par le retrait du sujet 24. Demande de subvention – Programme de soutien aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques – Désignation d'un mandataire.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

Madame la conseillère Lori Doucet quitte la salle des délibérations quelques minutes pendant la période de questions et reprend son siège.

**RÉSOLUTION 2019-10-517
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-080**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-080 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dans la zone I-1 479.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-080, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-10-518
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-081**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-081 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux dispositions particulières de la zone R-3 483.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-081, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-10-519
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1599-1**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1599-1 modifiant les dispositions du Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble en ce qui a trait au nombre de logements dans la zone R-3 483.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1599-1, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2019-10-520
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 2515, RUELLE SAINT-JACQUES – ZONE C-3 405 – DOSSIER
1907-DM-381**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à l'installation de quatre enseignes électroniques sur le lot 3 585 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 405.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à quatre le nombre d'enseignes électroniques autorisées sur le lot 3 585 028 du cadastre du Québec au 2515, ruelle Saint-Jacques, représentant une dérogation à l'article 242.3 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-521
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-522
RÈGLEMENT RV-1497-6 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 septembre 2019;

ATTENDU que la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour approbation;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1497-6 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-523
RÈGLEMENT RV-1650-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 septembre 2019;

ATTENDU que la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le règlement RV-1650-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-10-524
RÈGLEMENT RV-1668 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 1

ATTENDU que le Règlement RV-1668 décrétant des travaux d'aménagement de zones tampon et leur financement par emprunt a été adopté à la séance du 2 juillet 2019;

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de clarifier l'article 1 du règlement en nommant précisément les endroits faisant l'objet d'aménagement de zones tampon en buttes et en écrans végétalisés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De modifier l'article 1 du Règlement RV-1668 décrétant des travaux d'aménagement de zones tampon et leur financement par emprunt par l'ajout à la fin de l'article 1 de « et au document complémentaire préparé par le Service d'urbanisme en date du 25 septembre 2019 produit en annexe II sous le titre de « Détail des emplacements à aménager ».

Adoptée

DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-10-525
RÈGLEMENT RV-1441-080

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-080 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dans la zone I-1 479.

Le projet de règlement est déposé.

DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-10-526
RÈGLEMENT RV-1441-081

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-081 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux dispositions particulières de la zone R-3 483.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-10-527
RÈGLEMENT RV-1599-1**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1599-1 modifiant les dispositions du Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble en ce qui a trait au nombre de logements dans la zone R-3 483.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-10-528
RÈGLEMENT RV-1654-1**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1654-1 modifiant le Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-10-529
DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE – DÉPÔT DU RAPPORT DE
RÉTROACTION – PROJET UNITED AUTO**

ATTENDU l'assujettissement du projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dans la zone I-1 479 au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme;

ATTENDU les consultations citoyennes tenues conformément au Règlement RV-1655;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt du rapport de rétroaction daté du 15 août 2019 sur la démarche de participation publique portant sur le Projet United Auto et visant la modification du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dans la zone I-1 479.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-530
DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE – DÉPÔT DU RAPPORT DE
RÉTROACTION – PROJET DION**

ATTENDU l'assujettissement du projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à aux dispositions particulières de la zone R-3 483 au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme;

ATTENDU les consultations citoyennes tenues conformément au Règlement RV-1655;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt du rapport de rétroaction daté du 15 août 2019 sur la démarche de participation publique portant sur le Projet Dion et visant la modification du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à aux dispositions particulières de la zone R-3 483.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-531
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 16 août au 5 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-532
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2019 montrant un total des activités de 8 235 371,37 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-533
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 12 septembre 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le 13 septembre 2019, montrant un montant payable total de 1 304 427,24 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-534
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 17 000 \$ pour l'achat de logiciels Office (projet 10 901 B);
- B) 15 000 \$ pour l'implantation géomatique (projet 10 902 B);
- C) 24 000 \$ pour l'acquisition d'une benne épandeuse d'abrasif.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-535
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 4 NOVEMBRE 2019 AU MONTANT DE
5 512 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 512 000 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1238	2 900 \$
RV-1246	7 400 \$
RV-1259	3 100 \$
RV-1261	9 700 \$
RV-1264	73 300 \$
RV-1279	62 100 \$
RV-1284	8 400 \$
RV-1286	13 600 \$
RV-1288	11 200 \$
RV-1289	8 000 \$
RV-1302	335 500 \$
RV-1491	137 300 \$
RV-1529	15 200 \$
RV-1540	37 700 \$
RV-1542	17 800 \$
RV-1544	17 000 \$
RV-1545	456 000 \$
RV-1546	57 700 \$
RV-1547	373 600 \$
RV-1549	23 000 \$
RV-1551	102 000 \$
RV-1557	38 200 \$
RV-1558	43 000 \$
RV-1453	100 000 \$
RV-1561	100 300 \$
RV-1586	260 000 \$

RV-1594	23 000 \$
RV-1597	50 000 \$
RV-1608	140 000 \$
RV-1613	23 000 \$
RV-1615	85 000 \$
RV-1616	27 000 \$
RV-1641	500 000 \$
RV-1643	1 000 000 \$
RV-1646	350 000 \$
RV-1657	1 000 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1491, RV-1529, RV-1540, RV-1542, RV-1545, RV-1546, RV-1547, RV-1551, RV-1453, RV-1561, RV-1586, RV-1594, RV-1597, RV-1608, RV-1641, RV-1643, RV-1646 et RV-1657, la Ville de Boisbriand souhaite émettre des obligations pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1° les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 novembre 2019;
- 2° les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;
- 3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCC FERME PHY 10424
2575, RUE D'ANNEMASSE
BOISBRIAND, QC
J7H 0A5

8° les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1491, RV-1529, RV-1540, RV-1542, RV-1545, RV-1546, RV-1547, RV-1551, RV-1453, RV-1561, RV-1586, RV-1594, RV-1597, RV-1608, RV-1641, RV-1643, RV-1646 et RV-1657 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-10-536
SOUSSIONS – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA
VILLE POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS (6 JANVIER 2020 AU 5 JANVIER
2025) – CONTRAT 2019-1714

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la ville pour la période du 6 janvier 2020 au 5 janvier 2025, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)	
	OPTION 1	OPTION 2
RCI Environnement, division WM Québec inc. 9501, boulevard Ray-Lawson Anjou (Québec) H1J 1L4	17 914 855,25 \$	21 885 395,04 \$

ATTENDU la révision des prix offerts et la recommandation du Service du génie du 24 septembre 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions dressé en date du 30 juillet 2019.

D'accepter l'option 1 de l'offre de RCI Environnement, division WM Québec inc. au montant révisé de 18 176 998,25 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la ville pour une période de cinq ans, du 6 janvier 2020 au 5 janvier 2025 – Contrat 2019-1714.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-537
SOUSSIONS – DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE
STATIONNEMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX POUR UNE PÉRIODE DE
CINQ ANS (4 NOVEMBRE 2019 AU 26 AVRIL 2024) – CONTRAT 2019-1726**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le déblaiement et déneigement de stationnements et terrains municipaux pour la période du 4 novembre 2019 au 26 avril 2024, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)		
	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	450 763,22 \$	119 140,26 \$	201 328,70 \$
Jardin Dion inc. 121, rue Saint-Charles Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9	454 908,17 \$	Non soumissionné	Non soumissionné
Dion & SAP Excavation inc. 20855, chemin de la Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	1 315 804,82 \$	320 349,08 \$	489 862,89 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 septembre 2019;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 24 septembre 2019.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée pour chacun des secteurs, au montant total de 771 232,18 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le déblaiement et déneigement de stationnements et terrains municipaux pour chaque secteur, couvrant une période de cinq ans, du 4 novembre 2019 au 26 avril 2024 – Contrat 2019-1726.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-538
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 –
ORDRE DE VENDRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'ordonner à la greffière de faire vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la trésorière selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2018 et les années antérieures, en retirant de cet état les propriétés pour lesquelles un solde de 100 \$ n'a pas été payé et dont le recouvrement sera prescrit après 2019 et en retirant le matricule 7556-80-0035-2-000-000 dont le recouvrement ne sera pas prescrit en 2020.

D'établir le 8 octobre 2019 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

DE tenir la vente à l'enchère publique le 28 novembre 2019 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-539
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 – LISTE
DES IMMEUBLES ET FRAIS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la trésorière à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2018 et les années antérieures.

D'autoriser la trésorière à fixer les frais comme suit :

1° des frais de 10 \$ par unité d'évaluation dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial par la greffière;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° sans restreindre la portée du paragraphe précédent, ces frais comprennent notamment :

- les frais de préparation de descriptions techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;

- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2018 et les années antérieures auront été payées avant l'enchère publique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-540
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 –
MESURES ALTERNATIVES ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la greffière à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe.

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-541
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 –
MANDAT AU HUISSIER**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la greffière à mandater Jasmin Pirro, cabinet d'huissiers, comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25.01), des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2018 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-542
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 –
AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À ENCHÉRIR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la trésorière, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2018 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-543
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 28 NOVEMBRE 2019 –
INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-544
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019 –
SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les documents relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2018 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière lors de la vente aux enchères, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-545
POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES « VIVRE AVEC
L'HIVER »**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter la politique de déneigement des voies publiques préparée par le Service de travaux publics intitulée « Vivre avec l'hiver à Boisbriand », hiver 2019-2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-546
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE – DÉPÔT DU RAPPORT DU
MOIS D'AOÛT 2019**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de compte du 27 août 2019 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-547
COMITÉ DE DÉMOLITION – NOMINATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE nommer la conseillère Karine Laramée, à titre de membre du comité de démolition, pour un mandat d'un an, conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-548
MANDAT AU PROCUREUR – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – SOLS CONTAMINÉS – DOSSIER P-478**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Daniel Goupil, avocat au cabinet Prévost Fortin D'Aoust, procureur de la Ville dans le dossier portant sur la présence de sols contaminés dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-549
DISPOSITIONS DE BIENS – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET
ÉLECTRONIQUES**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de la communauté de favoriser le recyclage des équipements informatiques et électroniques qui sont devenus inutilisables et sans valeur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le don des équipements informatiques et électroniques inutilisables à l'organisme à but non lucratif Entreprise-École Recypro d'Argenteuil, tel que recommandé par la directrice du Service des technologies de l'information en date du 5 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-550
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux telle que soumise;

- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE s'engager à atteindre le seuil minimal des immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2014 à 2018.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

D'attester par la présente que la programmation de travaux ci-après comporte des coûts réalisés véridiques, à savoir :



Municipalité (code géographique) : Boisbriand (73005)
 Programme : TECQ 2014-2018
 État du dossier : En rédaction

Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ-2014)
 Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 1073005
 Date de transmission : (Dossier non transmis)

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014	27 299
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$)	764 372 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5)	3 821 860 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	7 900 058 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D)	11 721 918 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	82 114 \$	82 114 \$
2016-2017	0 \$	125 290 \$	125 290 \$
2017-2018	0 \$	110 676 \$	110 676 \$
2018-2019	0 \$	1 116 076 \$	1 116 076 \$
2019-2020	0 \$	169 300 \$	169 300 \$
Total	0 \$	1 603 456 \$	1 603 456 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	251 513 \$	251 513 \$
2016-2017	0 \$	87 474 \$	87 474 \$
2017-2018	0 \$	221 635 \$	221 635 \$
2018-2019	0 \$	33 675 \$	33 675 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	594 297 \$	594 297 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	1 737 075 \$	1 737 075 \$
2016-2017	0 \$	1 821 099 \$	1 821 099 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	2 144 131 \$	2 144 131 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	5 702 305 \$	5 702 305 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	2 070 702 \$	2 070 702 \$
2016-2017	0 \$	2 033 863 \$	2 033 863 \$
2017-2018	0 \$	332 311 \$	332 311 \$
2018-2019	0 \$	3 293 882 \$	3 293 882 \$
2019-2020	0 \$	169 300 \$	169 300 \$
Total	0 \$	7 900 058 \$	7 900 058 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	7 900 058 \$
Montant de la contribution gouvernementale	7 900 058 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-551
UTILISATION DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT
VÉHICULE DE PROMENADE**

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « CMM ») a adopté, le 20 juin 2019, le Règlement 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'assujettir l'ensemble des automobilistes du territoire du Grand Montréal à une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade et de diversifier les sources de revenus du transport collectif;

ATTENDU que ce règlement entraîne l'imposition d'une taxe annuelle de 50 \$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade sur le territoire des 82 municipalités de la CMM;

ATTENDU que cette mesure permettra de récolter environ 100 millions de dollars par année aux fins du financement des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine dès le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU les préoccupations de la Ville de Boisbriand quant à l'utilisation réelle qui sera faite des montants récoltés par l'entremise de cette taxe;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉE PAR MME KARINE LARAMÉE

De demander à la Communauté métropolitaine de Montréal de s'assurer que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la couronne Nord soient spécifiquement utilisés à des fins de financement, et surtout, d'amélioration des réseaux de transport collectif de ce secteur.

De transmettre copie de la présente résolution à la CMM, à EXO, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, aux députés messieurs Éric Girard et Mario Laframboise, au ministre des transports, monsieur François Bonardel, à la ministre déléguée aux transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, à la ministre responsable de la région des Laurentides et députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, à la députée de Les Plaines, madame Lucie Lecours et aux MRC et municipalités membres de la CMM.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-10-552
SERVITUDE – ENTRETIEN DES CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 502 977 (RUE LAVOISIER) – DOSSIER 1935

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le remplacement d'une servitude de passage et d'accès pour l'entretien des conduites d'égout pluvial et sanitaire affectant une partie du lot 2 502 977 du cadastre du Québec, propriété de Pièces automobiles Raufoss Canada inc. ou ses représentants.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-10-553
TOPONYMIE – PLACE SUZIE-PAQUETTE – LOT 2 108 150

ATTENDU la recommandation CT2019-09-18-111 du comité de la toponymie et du patrimoine d'attribuer l'odonyme « place Suzie-Paquette », à la rue projetée sur le lot 2 108 150 du cadastre du Québec, dans les zones R-1 210 et R-1 210-2;

ATTENDU que cette désignation vise à rappeler le souvenir de madame Suzie Paquette (1960-2010), artiste et femme d'affaires qui a contribué au développement artistique dans la région et transmis sa passion à des milliers de jeunes danseurs par son initiative, son énergie, sa créativité et son dynamisme;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'attribuer l'odonyme « place Suzie-Paquette », à la rue projetée sur le lot 2 108 150 du cadastre du Québec, dans les zones R-1 210 et R-1 210-2.

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom « place Suzie-Paquette » pour désigner la nouvelle rue, en souvenir de madame Suzie Paquette.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-554
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile révisé le 13 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-555
AUTORISATION – GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS POUR MOISSON
LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser Moisson Laurentides à tenir un point de collecte dans le cadre de la Grande guignolée des médias le jeudi 5 décembre 2019, face au 4141, boulevard de la Grande-Allée, de 6 h à 18 heures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-556
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'Association hockey féminin des Laurentides à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la vente à proximité de la patinoire numéro 1 et la consommation de boissons alcoolisées dans les gradins des patinoires numéros 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand, lors de la tenue d'événements spéciaux de l'organisme selon le calendrier soumis pour la saison 2019-2020.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-557
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, à savoir :

- A) 2 000 \$ au Chalet communautaire de l'Île de Mai inc. pour l'année 2019;
- B) 20 000 \$ à la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand pour l'année 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-558
ADHÉSION ET FORFAIT D'ACTIVITÉS 2019-2020 – CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion et du forfait d'activités à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, au montant de 3 532,73 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense pour les frais d'adhésion au montant de 228,80 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des billets de divers événements au montant de 2 179,93 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-110-00-310.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des commandites au montant de 1 124 \$, non taxable, au poste budgétaire 02-110-00-312.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-559
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2019 montrant un total mensuel de 939 325 \$ et un cumulatif de 57 818 245 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-560
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE
URBANIS) – 108, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2019 portant le numéro R-19-CU-4196 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural du modèle LE URBANIS et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 379 du cadastre du Québec au 108, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R. G. 10 juillet 2019;
- plan d'implantation préparé par le Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 17 juillet 2019;
- simulations visuelles du modèle LE URBANIS.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-561
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT
COMMERCIAL GESTION LAQUERRE ET VARENNES – 406, CHEMIN DE
LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4158 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage du bâtiment commercial situé au 406, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Zone Enseignes + Éclairage le 5 août 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-562
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE – CARROUSEL - PRODUITS SANITAIRES – 1821, BOULEVARD
LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le bâtiment industriel Carrousel – Produits sanitaires situé au 1821, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo le 30 août 2019;
- lettre de la compagnie Plastibec signée par monsieur Benoit Meloche, ing. VP production le 30 août 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-563
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – MCDONALD'S – 2515, RUELLE SAINT-
JACQUES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2019 portant le numéro R-19-CU-4191 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le restaurant McDonald's situé au 2515, ruelle Saint-Jacques dans la zone

C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation des enseignes préparés par Pride Signs le 24 octobre 2018;
- lettre argumentaire de Daniel Provencher + Cie inc., conseiller en enseignes et affichage, le 25 juillet 2019.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage lumineux maximum s'élève à 50 LUX à deux mètres des enseignes et que la résolution des écrans soit d'au plus 8 millimètres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-564
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 AOÛT 2019**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du rapport des engagements temporaires de personnel dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-565
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 13 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 13 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait à une suspension administrative.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-566
MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE – EMPLOYÉS
COLS BLEUS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE suspendre sans solde deux salariés cols bleus visés par les rapports confidentiels 2019-SCFP-01 et 2019-SCFP-02 dont le conseil a pris connaissance.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS

Les élus prennent la parole à tour de rôle.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser quitte la salle des délibérations quelques minutes pendant la période de communications et reprend son siège.

**RÉSOLUTION 2019-10-567
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 20 h 45.

Adoptée